

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS (COMPA) : révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Ancenis

<https://www.registre-dematerialise.fr/7171/>

Dates

Du mardi 19 mai 2026 à 08h30 au jeudi 18 juin 2026 à 16h00

Référence du Tribunal Administratif

Décision n° E26000015/44 en date du 30 janvier 2026 - Tribunal Administratif de NANTES

Arrêté d'ouverture

Arrêté n°001A20260305 en date du 9 mars 2026

Commissaire enquêteur(rice)

Monsieur Jean-Paul NORIE

Commissaire enquêteur suppléant

Monsieur Bruno MIOT

Contribution n°1 (Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA))

Proposée par Fabrice RENAUD

Déposée le mardi 19 mai 2026 à 12h13

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_1_Communité de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)_1.pdf

Contribution n°2 (Email)

Proposée par Adrien Soulé

(souleadrien@live.fr)

Déposée le mardi 19 mai 2026 à 15h10

Remarque révision du SCOT

Objet : Remarque révision du SCOT

Bonjour Mr Le Commissaire Enquêteur,

Je me présente, Mr Soulé Adrien , propriétaire du Domaine des Lys, Chateau de la Guère à Ancenis dont la superficie s'étale sur plus de 130 hectares sur la commune d'Ancenis - St Géréon.

Je me permet de vous écrire pour vous faire part du courrier (ci-joint) que nous avons envoyé à la COMPA concernant le SCOT du Pays d'Ancenis.

En effet, depuis l'acquisition du Chateau en 2005, nous avons réalisés de très nombreux travaux pour faire vivre ce site dans lequel aujourd'hui se trouve un hôtel , un restaurant , des salles de séminaires , un bar club discothèque , une esthéticienne , un cabinet de bien être , des loisirs , etc

Depuis le dernier PLU de la commune d'Ancenis en approuvé en 2014, il avait été demandé dans le rapport du commissaire enquêteur que soit créé une commission mixte entre la ville et le Domaine des Lys pour permettre l'évolution du lieu et la possibilité de mise en place de futurs projets.

Entre 2018 et 2023, nous avons présentés de nombreux projets pour permettre l'agrandissement du lieu et le développement de nouvelles activités.

On nous a, après de très nombreuses réunions, informé que ces modifications ne seront possible que dans le cadre du prochain PLU ou PLUI après la validation du SCOT. Nous devons être consulté durant la phase d'élaboration , sauf qu'à chaque fois que nous avons demandé , on nous a informé que le SCOT avait pris du retard et que l'on reviendrait vers nous.

A ce jour, PERSONNE ne nous a contacté et je constate que l'élaboration su SCOT est dans sa phase finale.

Je m'interroge très clairement sur les raisons de ce silence, sur notre impossibilité voir l'interdiction que nous avons a developper notre lieu et son activité commerciale afin de le garder en vie dans cette période compliquée.

J'attends le retour de la COMPA sur le courrier ci-joint et je me tiens également à votre disposition pour échanger sur tout cela.

Bien cordialement.

Adrien SOULE

1 document associé

contribution_2_Email_1.pdf

Contribution n°3 (Web)

Proposée par Bureau de la CLE Estuaire de la Loire
(secretariat.cle@syndicatloireaval.fr)
Déposée le jeudi 21 mai 2026 à 14h55

L'avis du Bureau de la CLE Estuaire de la Loire sur le projet de SCoT est déposé dans le cadre de l'enquête publique en cours.

1 document associé

contribution_3_Web_1.pdf

Contribution n°4 (Web)

Proposée par BEAUJARD Joseph
(beaujardjoseph@gmail.com)
Déposée le vendredi 29 mai 2026 à 21h54
Adresse postale : 19, Les bas roseaux 44440 PANNECE

Monsieur le Commissaire - Enquêteur,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs, membres de la COMPA,

Veuillez trouver ci-jointes mes contributions,

Joseph BEAUJARD

2 documents associés

contribution_4_Web_1.pdf
contribution_4_Web_2.pdf

Contribution n°5 (Web)

Proposée par BEAUJARD Joseph
(beaujardjoseph@gmail.com)
Déposée le dimanche 31 mai 2026 à 20h08
Adresse postale : 19, Les bas roseaux 44440 PANNECE

Monsieur le Commissaire - Enquêteur,

Ci-jointe, une deuxième contribution, approfondissement de ma première contribution.

Cordialement,

Joseph et Josette BEAUJARD

1 document associé

contribution_5_Web_1.pdf

Contribution n°6 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 3 juin 2026 à 20h34

En l'absence d'objectif chiffré de report modal dans le SCoT, comment la COMPA pourra-t-elle mesurer, lors du bilan à 10 ans, si sa politique de mobilité a effectivement réduit la dépendance à la voiture individuelle et amélioré la situation des habitants les plus vulnérables face au coût des déplacements ?

Contribution n°7 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 3 juin 2026 à 20h37

Alors que le diagnostic qualifié le bocage de "très dégradé" sur les plateaux et que les crues par ruissellement ont touché le territoire en 2024, comment la COMPA justifie-t-elle l'absence d'objectif chiffré de rebocagement dans le SCoT, qui serait pourtant le levier le plus efficace et le mieux financé pour réduire ce risque à long terme ?

Contribution n°8 (Email)

Proposée par Olivier THIEVIN

(o.thievin@thievin.fr)

Déposée le mercredi 3 juin 2026 à 08h59

ADIRA, enquête publique révision Scot du Pays d'Ancenis

Objet : ADIRA, enquête publique révision Scot du Pays d'Ancenis

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci-joint la contribution de l'ADIRA dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision du SCoT du Pays d'Ancenis.

Cordialement,

Olivier THIEVIN

Président de l'ADIRA

Olivier THIEVIN

Président SAS THIEVIN

Tél. : 02 40 97 04 79

www.thievin.fr

o.thievin@thievin.fr

2 documents associés

contribution_8_Email_1.png

contribution_8_Email_2.pdf

Contribution n°9 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 4 juin 2026 à 09h50

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

On a une curieuse impression en lisant tous ces documents du SCoT :

- celle d'un manque d'incarnation. Tout cela vient d'ailleurs. Pensé, écrit, hors du territoire.
- un "prêt à signer" en quelque sorte...

Contribution n°10 (Web)

Proposée par Joseph BEAUJARD
(beaujardjoseph@gmail.com)
Déposée le jeudi 4 juin 2026 à 15h04
Adresse postale : Les bas roseaux 44440 PANNECE

Monsieur le Commissaire - Enquêteur,

Veuillez trouver ma contribution sur le constat du SCoT: un milieu bocager dégradé.

Joseph BEAUJARD

1 document associé
contribution_10_Web_1.pdf

Contribution n°11 (Web)

Proposée par Hannelise Isabelle
(isahannelise@gmail.com)
Déposée le dimanche 7 juin 2026 à 19h09
Adresse postale : 141 La Gréhondière 44440 Teillé

Je souhaite apporter ma contribution pour cette enquête publique

3 documents associés
contribution_11_Web_1.pdf
contribution_11_Web_2.pdf
contribution_11_Web_3.pdf

Contribution n°12 (Email)

Proposée par Nicolas Garnier
(nicolas.garnier@groupe-garnier.com)
Déposée le lundi 8 juin 2026 à 09h35

Contribution révision du SCoT

Objet : Contribution révision du SCoT

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'entreprise que je dirige est implantée sur le Pays d'Ancenis.

Ayant pris connaissance du projet de SCoT et du projet élaboré par les élus sur la projection du Pays d'Ancenis à 20 ans, ma contribution vise à interpeller et à solliciter une évolution du projet de SCoT avant qu'il ne soit opposable.

Mon entreprise intervient dans le secteur de la logistique, je crains que le prochain SCoT soit préjudiciable aux perspectives de développement de mon activité et de mon inscription dans le Pays d'Ancenis. Mes besoins actuels et futurs en matière de foncier et d'immobilier nécessitent de disposer de potentialités. Les limites posées au développement de la logistique me semblent incompatibles avec les nécessités du territoire. Et je m'interroge

si à l'avenir il sera possible que mon entreprise puisse continuer à se développer sur le Pays d'Ancenis, si je ne serai pas conduit, compte tenu de ces restrictions à m'implanter en dehors du territoire.

Le projet de SCoT marque nettement un engagement pour le développement des entreprises du territoire or les règles relatives aux activités logistiques réduisent considérablement nos marges de manœuvre pour une durée longue ce qui me semble en inadéquation tant avec les besoins du territoire que de mon entreprise.

J'espère que cette contribution permettra de faire évoluer le projet favorablement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commission enquêteur, mes sincères salutations.

Cordialement,

Nicolas GARNIER

Président

Z.I de Très-le-Bois Rue H. Ragot LOUDEAC Cedex

E-mail : nicolas.garnier@groupe-garnier.com

Tel. 02 96 66 12 17 Mob. 06 71 17 22 22

Web : www.groupe-garnier.com

TRANSPORT / LOGISTIQUE / CONDITIONNEMENT

Pensez à la Planète : n'imprimez ce mail et/ou les pièces jointes qu'en cas de réelle nécessité.

Contribution n°13 (Web)

Proposée par SoVnoter
(association.sovnoter@gmail.com)
Déposée le mardi 9 juin 2026 à 08h19
Adresse postale : 141 la Gréhondière 44440 Teillé

Bonjour, vous trouverez ci-joint une contribution de l'association SoVnoter.

1 document associé
[contribution_13_Web_1.pdf](#)

Contribution n°14 (Email)

Proposée par Sébastien BRANCHEREAU

Déposée le mercredi 10 juin 2026 à 13h38

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé
[contribution_14_Email_1.pdf](#)

Contribution n°15 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 11 juin 2026 à 11h08

Bonjour,
nous avons acquis des bâtiments (hangars, stabulation, fumière, salle de traite) et terrain annexe(plate forme ensilage/ champ) pour -2h qui avaient autrefois une vocation agricole.
nous utilisons ces bâtiments pour notre entreprise et à titre privé. Cette situation n'est pas isolée sur le pays d'Ancenis : bâtiments agricoles abandonnés, non repris par les GAEC au vu des exploitations de + en + grandes. Nous avons émis la possibilité d'exploiter ces bâtiments et espaces pour nous faire une maison d'habitation nous rapprochant ainsi du site entreprise(déplacements domicile/entrepôt fréquents) et de valoriser les bâtiments à vocation agricole en bâtiments à vocation artisanale. Mais le PLU ne nous y autorise pas. Aussi , voici notre demande : serait-il possible d'avoir une réflexion poussée sur des modifications réglementaires concernant ces demandes de changements de destination ou d'utilisation professionnelle (liés aux anciens bâtiments/terrain annexe à vocation agricole) pour offrir sur le territoire du Pays d'Ancenis un maillon d'artisanat, commerçants , de professionnels proches de la population rurale et non concentrée dans les ZA ou Ancenis/Mésanger : les infrastructures s'y prêtant. Ainsi que favoriser l'habitat pour ces entrepreneurs. L'air du temps de valoriser l'existant ce qui n'est pour le moment pas possible pour les anciennes exploitations agricoles, non reprises. Merci de prendre en compte nos réflexions.

Contribution n°16 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 12 juin 2026 à 12h09

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Constat d'une habitante Nord du Pays d'Ancenis : rechercher un médecin traitant dans le Pays d'Ancenis... le parcours du combattant !!!

Notre médecin traitant a cessé son activité, n'est pas remplacé et les autres médecins de cabinet ne reprennent pas sa patientèle... "venez chercher votre dossier médical et recherchez un médecin ailleurs !" ... ça commence mal !!!

J'appelle tous les cabinets médicaux du secteur : Riaillé, Teillé, Couffé, Ligné, St Mars la Jaille, Ancenis, Varades :

""

- on ne prend pas de nouveaux patients...

- votre date de naissance ? ... non ce n'est pas possible (trop âgée pour être prise en charge ???)

- Candé : vous êtes hors secteur !!!

""

Enfin une réponse positive !!! Région Nantaise (hors COMPA) ... à 30 km..

Je ne suis pas là seule dans ce cas là...

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutation.

Didi

Contribution n°17 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 13 juin 2026 à 10h18

Quand est-ce que la population sera écoutée !! une bonne fois pour toute ici à Ancenis et surtout dans notre secteur nord d'Ancenis, nous avons beaucoup trop d'éoliennes qui nous entourent. C'est une vraie catastrophe. Ça détruit tout ce n'est plus tolérable. Nous sommes entourés ça détruit la faune, la flore, c'est une pollution visuelle, sensorielle et très nocif pour la santé. Pourquoi s'acharner! Tout ça est une question d'argent, remplir les poches d'actionnaires qui n'habitent pas ou sont implantées les éoliennes, ces gens sont bien tranquilles dans leur propriété. Nous, nous devons subir subir. Sans compter la dévaluation de nos Maisons. L'obligation de vivre devant ses monuments qui détruisent tout !! quand est-ce que vous allez comprendre. Quand est-ce que vous allez arrêter nous en avons assez !!!

Contribution n°18 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 14 juin 2026 à 19h19

Objet : Clarifications sur le développement touristique et les possibilités en zone agricole

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Présents à la réunion du SCoT du 16 septembre, nous avons compris que le développement touristique constituait un axe

important pour le territoire. Pourtant, le document transmis ne comporte qu'un paragraphe sur ce sujet, ce qui semble en décalage avec les échanges tenus lors de la réunion.

Nous souhaitons également obtenir des précisions concernant la possibilité de créer un gîte dans un bâtiment existant situé en zone agricole, alors que le document 1 7 SCOT PADD met en avant :

- la réhabilitation de logements vacants,
- la transformation de logements existants,
- le changement d'usage du bâti.

Ces orientations semblent aller dans le sens d'une valorisation du bâti existant, mais elles ne garantissent pas que le futur PLU permettra effectivement ce type de projet en zone agricole.

Nous nous posons les questions suivantes :

1. Comment les orientations touristiques du SCoT seront traduites dans le PLU ?
2. Est-ce que la création de gîtes en zone agricole pourra être autorisée dans des bâtiments existants ?
3. À quel moment de la procédure il sera possible de vérifier ces points ?

Vous remerciant par avance de votre attention.

Contribution n°19 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 15 juin 2026 à 04h01

Bonjour,

Je ne suis pas du tout pour l'augmentation du COS sur ANCENIS

-Gardons l'âme d'une commune à taille humaine

- Ne jouons pas le jeu des promoteurs et des décideurs à « boucher les dents creuses » à l'époque où l'on parle d'îlots de chaleur et de zones de désimperméabilisation, etc

- Qui dit concentration dit conflit de voisinage, à l'heure actuelle où incivilité et insécurité grandissantes ne sont pas gérées

- Ne créons pas de mini « MALAKOF »

-En résumé qualité de vie dégradée

Contribution n°20 (Web)

Proposée par de Ramecourt jean francois

(Jfderamecourt@gmail.com)

Déposée le lundi 15 juin 2026 à 05h12

Adresse postale : La rotte aux becheux , 1488, route de la Jaillere 44370 Loireauxence

Dans les projets de la Compa,

1- la multiplication des sites d'éoliennes est une catastrophe écologique et paysagère, pour obtenir une énergie aléatoire malgré un investissement considérable en infrastructures.

Derrière ces projets, on observe des intérêts financiers opaques qui déforment les décisions, et reporte sur les finances des collectivités des coûts à terme insupportables.

Stop à cette catastrophe !

2- la consommation d'espaces naturels ne ralentit pas assez vite et l'on ne sent pas dans ce projet une volonté déterminée sur le sujet de l'artificialisation des sols.

Contribution n°21 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 15 juin 2026 à 14h20

Visiteur du Pays d'Ancenis,

Tu n'entres pas dans le pays de René Guy Cadou, tu n'entres pas dans celui de Julien Gracq ni celui de Pierre Péan, tu entres dans un pays que l'on défigure, que l'on piétine de plus en plus, que l'on dépouille de son âme profonde; celle d'un lieu de bocage aux rondeurs vallonnées, où les repères visuels de clocher à clocher sont désormais remplacés par ceux de champ éolien à champ éolien, où les valeurs de bon sens paysan s'estompent; celles aussi d'un pays de tradition où l'excès remplace la sagesse...

Hommes et femmes qui entendez gérer ce pays ... nous ne sommes que des passeurs !

Les paysages du Pays d'Ancenis, son bocage ne vous appartiennent pas, ne nous appartiennent pas !

Ce sont des dons reçus.
Un legs d'un pays que l'on doit transmettre demain.

Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.

Contribution n°22 (Web)

Proposée par Olivier MARCHAND
(ox@auxence.org)
Déposée le lundi 15 juin 2026 à 14h40

"Plus me plaît le séjour qu'on bâti mes aïeux,
Que de l'espace vingt-trois le front dispendieux" Du Bellay

Le Pays d'Ancenis connaît la plus grave crise paysagère et foncière depuis le REMEMBREMENT. Chacun connaît les méfaits de ce dernier sur la biodiversité, les zones humides, les haies, les marais et autres boires. Tout comme à Nantes, ces lieux de vie ont été soigneusement remblayés à coup de bulldozer pour bâtir des zones industrielles géantes et une zone commerciale qui a "drainé" tout le commerce local. On pourrait certes se réjouir d'une usine en pleine campagne, comme le fut jadis BRAUD, mais pas d'une usine d'assemblage de pièces chinoises...

Même le patrimoine a été littéralement "enterré" comme en témoigne la Pierre Couvretière dans son trou d'eau minable.

C'est fait et ça ne suffit pas : le "progrès" (lire le Veau d'Or) réclame des hectares supplémentaires. Le petit oiseau qui niche dans les prés (oedicnème criard) n'y changera pas grand'chose, selon le Président de la COMPA (OF 11/06/2026).

Mais tout ceci n'est RIEN, comparé à ce qui s'est sournoisement tramé sur l'horizon : le Pays d'Ancenis est devenu un champ d'ÉOLIENNES MAJEUR du paysage français. Seuls nos voisins de Châteaubriant, les Hauts-de-France et Rotterdam lui tiennent la dragée haute. Le SCOT ne s'en vante pas et compte bien en rajouter. Or ces aérogénérateurs ne créent rien en local, sinon une litanie de nuisances que tout le monde subit (cf autres posts). L'aubaine est détournée vers des poches distantes.

Quand vous sillonnez la campagne à pied, à vélo, en selle ou en carrosse plastifié, surtout restez la tête dans le guidon !
Vu d'avion, c'est un DÉSASTRE.

"Décharné, dénervé, démusclé, dépoulté
Que le traict de la mort sans pardon a frappé,
Je n'ose voir cette campagne que de peur je ne tremble" Ronsard

Comment les "élus" de la COMPA prennent-ils leurs décisions ? Il ne sont d'ailleurs pas élus, puisque d'après la presse déchaînée (OF 30/04/2026), ce sont de vieux potes ! Pour en avoir cotoyés certains, j'en viens à penser qu'un verre de SCOTch aide à leurs "décisions", qui ne sont que la transcription locale des consignes nationales, voire supra-nationales.

Finissons-en : ce petit morceau de ruban adhésif dénommé SCOTch n'offre en l'état aucune perspective d'avenir durable pour le Pays d'Ancenis. C'est une compilation de DOCUMENTS CREUX qui ne sert qu'à justifier la libanisation programmée du territoire.

Contribution n°23 (Web)

Proposée par Olivier
(ox@auxence.org)
Déposée le lundi 15 juin 2026 à 15h12

"Plus me plaît le séjour qu'on bâti mes aïeux,
Que de l'espace vingt-trois le front dispendieux" Du Bellay

Le Pays d'Ancenis connaît la plus grave crise paysagère et foncière depuis le REMEMBREMENT. Chacun connaît les méfaits de ce dernier sur la biodiversité, les zones humides, les haies, les marais et autres boires. Tout comme à Nantes, ces lieux de vie ont été soigneusement remblayés à coup de bulldozer pour bâtir des zones industrielles géantes et une zone commerciale qui a "drainé" tout le commerce local. On pourrait certes se réjouir d'une usine en pleine campagne, comme le fut jadis BRAUD, mais pas d'une usine d'assemblage de pièces chinoises...

Même le patrimoine a été littéralement "enterré" comme en témoigne la Pierre Couvretière dans son trou d'eau.

C'est fait et ça ne suffit pas : le "progrès" (lire le Veau d'Or) réclame des hectares supplémentaires. Le petit oiseau qui niche dans les prés (oedicnème criard) n'y changera pas grand'chose, selon le Président de la COMPA (OF 11/06/2026).

Mais tout ceci n'est RIEN, comparé à ce qui s'est sournoisement tramé sur l'horizon : le Pays d'Ancenis est devenu un champ d'ÉOLIENNES MAJEUR du paysage français. Seuls nos voisins de Châteaubriant, les Hauts-de-France et Rotterdam lui tiennent la dragée haute. Le SCOT ne s'en vante pas et compte bien en rajouter. Or ces aérogénérateurs ne créent rien en local, sinon une litanie de nuisances que tout le monde subit (cf autres posts). L'aubaine est détournée vers des poches distantes.

Quand vous sillonnez la campagne à pied, à vélo, en selle ou en carrosse plastifié, surtout restez la tête dans le guidon !
Vu d'avion, c'est un DÉSASTRE.

"Décharné, dénérvé, démusclé, dépoulté
Que le traict de la mort sans pardon a frappé,
Je n'ose voir cette campagne que de peur je ne tremble" Ronsard

Comment les "élus" de la COMPA prennent-ils leurs décisions ? Il ne sont d'ailleurs pas élus, puisque d'après la presse déchaînée (OF 30/04/2026), ce sont de vieux potes ! Pour en avoir cotoyés certains, j'en viens à penser qu'un verre de SCOTch aide à leurs "décisions", qui ne sont que la transcription locale des consignes nationales, voire supra-nationales.

Finissons-en : ce petit morceau de ruban adhésif dénommé SCOTch n'offre en l'état aucune perspective d'avenir durable pour le Pays d'Ancenis. C'est une compilation de DOCUMENTS CREUX qui ne sert qu'à justifier la libanisation programmée du territoire.

Contribution n°24 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 15 juin 2026 à 17h27

Pour info Carte des parcs éoliens en Loire Atlantique... le Nord de la COMPA a fait sa part.... STOP ... ça suffit, on a assez donné !!!

1 document associé
contribution_24_Web_1.jpeg

Contribution n°25 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 15 juin 2026 à 22h04

Bonjour, à titre de contribution, je souhaite déclarer un sentiment profond de saturation face à la multiplication des implantations d'éoliennes sur le territoire d'Ancenis. Pourquoi une telle densité chez nous, alors que d'autres territoires de la région, ou même en France sont par chance dépourvus de cette laideur visuelle et environnementale. Il s'agit pour moi d'un réel saccage de l'esthétique paysagère, qui plus est sans aucun intérêt industriel (la France ne fait qu'assembler des composants importés) ni environnemental (la France est excédentaire en production électrique). De même les constructions agricoles sans aucun style ni recherche architecturale prolifèrent et ruinent l'esthétique de notre bocage. Notre territoire devient moche.

Contribution n°26 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 16 juin 2026 à 17h18

Bonjour à tous,

Pourquoi tant d'éoliennes dans la zone Nord de la COMPA ... parce que ça rapporte :
- au propriétaire du terrain (moyenne 10.000 € par an par éolienne),
- aux mairies (qui donnent leur accord), à la COMPA, qui pousse aux installations...

Quant aux riverains, bruits des pales, effets stroboscopiques, paysage dégradé par ces machines gigantesques....sans oublier la dévaluation de l'immobilier.

Une étude de L'ADEME, publiée en mars 2022, conclut qu'une éolienne située à 2,5 kms d'une habitation a très peu d'influence sur la valeur de l'immobilier... qu'en est-il pour une distance de 500 m (distance minimum imposée) ???

Merci à la COMPA et aux Maires d'être vigilants au bien-être de vos administrés

Contribution n°27 (Web)

Proposée par ALEXANDRE PATRICK
(patalex58@orange.fr)

Déposée le mercredi 17 juin 2026 à 12h50

Adresse postale : 109 chemin de la Davière belligné 44370 LOIREAUXENCE

En 2018 nous avons restauré une longère à Belligné, lieu-dit La Haute Vesquerie pour notre retraite, soucieux de conserver le patrimoine de nos aïeux.

Si nous avons été informés du projet d'implantation d'éoliennes non loin de chez nous, nous n'aurions bien évidemment pas acheté ce bien.

J'ai subi deux interventions chirurgicales à coeur ouvert. Je suis porteur d'une valve aortique et d'un pacemaker.

L'implantations d'éoliennes derrière chez moi présente un risque pour ma santé.

Quand prendra t'on en considération la santé des humains face aux risques avérés mais méconnus du grand public...

Patrick ALEXANDRE

Contribution n°28 (Web)

Proposée par Zuba Océane
(oceane.zuba@unicem.fr)

Déposée le mercredi 17 juin 2026 à 15h43

Adresse postale : Maison de l'Entrepreneuriat et des transitions, 1 rue Françoise Sagan 44800 Saint-Herlmain

Bonjour,

Veuillez trouver en pièce jointe la contribution de l'UNICEM.

En vous souhaitant bonne réception,

1 document associé

contribution_28_Web_1.pdf

Contribution n°29 (Courrier)

Proposée par Pascal Perrigaud

Déposée le mercredi 17 juin 2026 à 15h44

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_29_Courrier_1.pdf

Contribution n°30 (Web)

Proposée par André BODET
(mjo@auxence.org)

Déposée le jeudi 18 juin 2026 à 09h54

Nous avons planté 3000 chênes et fresnes sur une parcelle de 4 ha qui comprend une maison d'habitation, un étang de 1000m2 entouré de pins et de chênes des marais. Notre propriété est également entourée de haies bocagères plantées en 1997.

Le SCOT n'envisage pas de mesure de compensation pour l'artificialisation des sols à venir.

Lorsqu'une terre est stérilisée définitivement, la COMPA ne devrait-elle pas exiger de planter des haies ?

Contribution n°31 (Web)

Proposée par CLAIRE MORICE
(claire.morice@lafarge.com)
Déposée le jeudi 18 juin 2026 à 10h36
Adresse postale : 125 rue robert Schuman 44800 Saint Herblain

Veuillez trouver en pièce jointe notre contribution.

1 document associé
contribution_31_Web_1.pdf

Contribution n°32 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le jeudi 18 juin 2026 à 11h30
Merci de prendre en compte ce courrier sur la gestion des déchets et contre les éoliennes

1 document associé
contribution_32_Web_1.JPG

Contribution n°33 (Email)

Proposée par Oceane ZUBA Unicem
(Oceane.ZUBA@unicem.fr)
Déposée le mercredi 17 juin 2026 à 15h42

Contribution UNICEM au SCoT du Pays d'Ancenis

Objet : Contribution UNICEM au SCoT du Pays d'Ancenis

Bonjour,

Veuillez trouver en pièce jointe la contribution de l'UNICEM, le syndicat des carrières et matériaux de construction, au SCoT du Pays d'Ancenis, suite à l'ouverture de l'enquête publique.

En vous souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,

Océane ZUBA

Chargée de missions

06 64 55 88 66

Maison de l'Entrepreneuriat et des Transitions

1 rue Françoise Sagan – 44800 Saint-Herblain

www.unicem.fr

2 documents associés
contribution_33_Email_1.png

Contribution n°34 (Email)

Proposée par Laurence Marchand
(lmarchand@dbmail.com)
Déposée le mercredi 17 juin 2026 à 16h10

Contribution à l'enquête publique SCOT Pays d'Ancenis

Objet : Contribution à l'enquête publique SCOT Pays d'Ancenis

Monsieur le commissaire

Impossible de déposer ma contribution à l'enquête publique concernant le SCOT du Pays d'Ancenis (message d'erreur à cause de l'échec de validation du captcha avec les navigateurs firefox, duckduckgo et safari)

Cet empilement de documents qui constituent le SCOT semble être l'adaptation locale d'une trame nationale. Il existe un SCOT 2014-2030 sur le Pays d'Ancenis. Pourquoi recommencer cet exercice fastidieux ? Quelles sont les modifications par rapport à la version en cours ?

La COMPA s'engage sur le Pays d'Ancenis à protéger ses ressources naturelles, sa biodiversité, son patrimoine bâti et ses paysages. Pourquoi donc continue t-elle de détruire durablement nos campagnes en encourageant l'industrialisation des zones à vocation agricole et naturelle ? La France rappelons est en surproduction d'électricité décarbonée.

Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte cette contribution et la mettre en ligne en mon nom

Cordialement

Laurence Marchand
44370 Loireauxence

Contribution n°35 (Email)

Proposée par Association Vent Contre Nature Auxence (VCNA)
(contact@auxence.org)
Déposée le jeudi 18 juin 2026 à 08h45

Contribution enquête publique SCOT

Objet : Contribution enquête publique SCOT

Monsieur le Commissaire enquêteur

Au nom des adhérents de de l'association Vent Contre Nature Auxence (VCNA), je vous remercie de prendre en compte nos remarques en pièce jointe sur :

- la préservation des ressources, du patrimoine bâti et naturel
- l'artificialisation des sols
- le développement des énergies renouvelables sur le pays d'Ancenis

Sa Présidente
Laurence Marchand

--

Association Vent Contre Nature Auxence
<https://auxence.org/>
info@auxence.org
07 57 56 01 26

1 document associé

Contribution n°36 (Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA))

Proposée par René Derouet

Déposée le jeudi 18 juin 2026 à 15h25

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

5 documents associés

contribution_36_Communité de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)_1.pdf
contribution_36_Communité de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)_2.pdf
contribution_36_Communité de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)_3.pdf
contribution_36_Communité de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)_4.pdf
contribution_36_Communité de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)_5.pdf

Contribution n°37 (Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA))

Proposée par Henri Debierre

Déposée le jeudi 18 juin 2026 à 15h26

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_37_Communité de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)_1.pdf
contribution_37_Communité de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)_2.pdf
